

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 26 février à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 février 2015

Présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre (pouvoir de Gérard PONS), GANE Isabelle, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (pouvoir de Patricia LOURADOUR), POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : GARDELLE Bruno, LOURADOUR Patricia, PONS Gérard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique.

Présents 30 / Votants 32

**N° 16-2015 : Association Pépinière d'entreprises de s Portes de Vassivière : Subvention de fonctionnement à l'Association et Convention triennale d'animation et de gestion**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la demande de subvention de l'Association Pépinière d'entreprises des Portes de Vassivière. Le montant demandé pour 2015 est de 7 388 €. Pour rappel, le montant annuel voté de 2012 à 2014 était de 12 000 €. Il indique que le montant de la subvention de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière est réévalué en fonction du besoin de financement pour 2015, réparti à hauteur de 36 % pour la CCIL et à hauteur de 64 % pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Monsieur le Président présente, ensuite, aux membres du Conseil Communautaire, la Convention triennale d'animation et de gestion de la Pépinière d'entreprises des Portes de Vassivière annexée à la présente.

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- D'ACCORDER la subvention à l'Association Pépinière d'entreprises des Portes de Vassivière dans les conditions définies ci-dessus ;
- D'INSCRIRE les crédits au Budget ;
- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer la Convention triennale d'animation et de gestion annexée à la présente.

Pour copie conforme :  
Le 27 février 2015

Le Président,  
Jean-Pierre FAYE